/BA
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-405 du 7 Octobre 1988

portant nomination d'un Directeur Général du Ministère et de Directeurs des Services Administratifs dans certains ministères

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU l'ordonnance N° 75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères, notamment son article 25 ;

VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU le décret N° 84-476 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale ;

VU le décret N° 84-504 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports ;

SUR Décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la République Populaire du Bénin en sa séance du 27 Septembre 1988 ;

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 28 Septembre 1988,

D E C R E T E :

Article 1er.- Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans les fonctions ci-après :

MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE PUBLIQUE
ET DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

- Directeur de l'Administration Territoriale : Camarade Désiré Léonard JOHNSON

- Directeur des Etudes et de la Planification : Camarade Claude Cossi DJANKAKI

.../...

MINISTERE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

- Directeur Général du Ministère	:	Camarade Yérima Zimé KORA-YAROU
- Directeur des Etudes et de la Planification	:	Camarade Aristide Boko ASSOGBA
- Directeur des Affaires Financières et Administratives	:	Camarade Boni ZIME MAKO
- Directeur de l'Alphabétisation et de la Presse Rural :	:	Camarade Sidicou BABA-MOUSSA
- Directeur de la Culture Populaire Cumulativement avec ses fonctions actuelles	:	Camarade Emmanuel TIANDO
- Directeur de la Bibliothèque Nationale	:	Camarade Julien Codjo DJOSSE
- Directeur du Centre des Archives Nationales	:	Camarade Rafiatou Elise PARAISO
- Directeur du Bureau Béninois du Droit d'Auteur	:	Camarade Bèn-Youssèf SAIBOU
- Directeur du Stade de l'Amitié	:	Camarade Eloi AMOUSSOU-GUENOU
- Directeur des Musées, Monuments et sites cumulativement avec ses fonctions actuelles	:	Camarade Edouard Sèdéhou KOUTINHOUIN
- Directeur de l'Education Physique et des Sports	:	Camarade Moumouni ALIDOU
- Directeur des Loisirs	:	Camarade Guillaume Coffi ADJAHO.

Article 2.- Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, abroge toutes les dispositions antérieures contraires et sera publié et communiqué partout ou besoin sera.

Fait à COTONCU, le 7 Octobre 1988

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

.../...

Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale,

Edouard ZODEHOUGAN

Le Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports,

Ali HOUDOU

Le Ministre des Finances

Justin GNIDEHOU
MINISTRE INTERIMAIRE

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 2 CPC 2 PPC 1 SGCEN 4 MISPAT-MF-MCJS 12 Autres Ministères 13 DB-DCOF-DTCP-DI 8 DGPE/MTAS 2 BCP-INSAE-DPE-DLC 8 GCONB 1 SPD 2 ONEPI-BN-DAN 3 UNB-FASJEP-ENA 6 Intéressés 14 JORPB 1.-